

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins palliatifs Question écrite n° 33745

Texte de la question

M. Jacques Lamblin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'impérieuse nécessité d'adopter et de mettre en oeuvre un nouveau programme national de développement des soins palliatifs pour les années à venir, celui couvrant la période 2008-2012 étant achevé. En effet, comme l'a relevé le président de la République au printemps 2013 à l'occasion de la visite d'un centre, l'offre de soins palliatifs souffre d'une grave insuffisance et doit constituer un investissement pour l'ensemble de la société. Aussi, compte tenu des efforts restant à accomplir en ce domaine, notamment pour pallier l'inégale répartition de l'offre de soins sur le territoire et le manque d'effectifs dans les structures, il est urgent qu'un nouveau programme national de développement des soins palliatifs soit initié. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les orientations et les moyens que le Gouvernement entend déployer à cet effet et dans quels délais les premières mesures effectives entreront en application.

Texte de la réponse

Le bilan du troisième programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 a été présenté le 25 juin 2013 au comité national de suivi du développement des soins palliatifs et diffusé sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé. Il en ressort que le programme a permis des avancées en matière de formation et le développement de l'offre de soins (unités de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs dans les services les plus concernés, création et renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs). L'analyse des schémas régionaux de l'offre de soins élaborés pour les prochaines années montre que les agences régionales de santé (ARS) ont intégré les objectifs du programme et la dynamique de développement des soins palliatifs. Malgré ces avancées, un temps est nécessaire afin de mesurer l'impact de ces programmes sur l'évolution des pratiques. Des progrès restent à faire, notamment dans l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Différentes rapports récents permettent de dresser un bilan sur l'accompagnement de la fin de vie : le bilan du programme soins palliatifs 2008-2012, le rapport de la mission Sicard « Penser solidairement la fin de vie » remis en décembre 2012 au Président de la République, les rapports de l'observatoire national de la fin de vie et l'avis du comité consultatif national d'éthique (CCNE) du 1er juillet 2013. La réflexion se poursuit à partir de ces travaux afin de proposer des orientations en matière d'accompagnement de la fin de vie.

Données clés

Auteur : M. Jacques Lamblin

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 33745

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE33745

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juillet 2013, page 7626 Réponse publiée au JO le : 22 octobre 2013, page 11024